

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 007-007/08/BC

■ Prestations relatives à la maintenance, la sécurité et la sûreté des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Metropole - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DPL 08/829/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La maintenance, la mise en sécurité et en sûreté des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole nécessitent la mise en œuvre de prestations relatives à la :

- 1 Maintenance, dépannage et remise aux normes des ascenseurs.
- 2 Maintenance, dépannage portes et portails automatiques.
- 3 Maintenance, dépannage installations de chauffage, climatisation et VMC.
- 4 Maintenance, dépannage installations électrique haute tension et groupes électrogène.
- 5 Maintenance, dépannage et installation de système d'alarmes anti intrusion, vidéosurveillances et lecteurs de badges.
- 6 Maintenance, dépannage et installation de système d'alarmes incendie, désenfumage, BAES. 7 Maintenance, vérification et fourniture de moyens de lutte contre l'incendie.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert composé de sept lots distincts concernant les prestations relatives à la maintenance, la sécurité et la sûreté des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Cet appel d'offre ouvert donnera lieu à la passation de sept marchés distincts passés en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. Les prestations feront l'objet soit :

- de prix forfaitaires pour les prestations programmées de maintenance préventive dont le montant annuel estimé s'élève à 168 636 € TTC pour l'ensemble des lots
- de prix unitaires avec bons de commande pour les prestations de dépannage et de maintenance curative,

Les marchés auront une durée de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse et se décomposeront en sept lots distincts.

Les prestations à bons de commande font l'objet des minimum et maximum annuels suivants :

N° de lots	Libellé	Mini € HT	Maxi € HT	Mini € TTC	Maxi€ TTC
1	Ascenseurs	18 333	51 667	21 926	61 793
2	Portes et portails	13 333	40 000	15 946	47 840
3	Clim/Chauf/VMC	16 000	47 333	19 136	56 611
4	HT/ groupe elect	9 000	26 667	10 764	31 893
5	Sûreté	131 667	395 000	157 473	472 420
6	SSI	4 000	11 667	4 784	13 953
7	Lutte incendie	13 333	40 000	15 946	47 840
Total		205 667	612 333	245 977	732 351

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC en date du 31 Mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au bureau modifié par la délibération GAG 20/534/CC du 26 Juin 2006,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de passer des marchés relatifs à la mise en œuvre de prestations de maintenance, mise en sécurité et sûreté des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert composé de sept lots distincts concernant les prestations relatives à la maintenance, la sécurité et la sûreté des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Les marchés correspondants seront passés en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse et feront l'objet :

- de prix forfaitaires pour les prestations programmées de maintenance préventive dont le montant annuel estimé s'élève à 168 636 € TTC pour l'ensemble des lots
- de prix unitaires avec bons de commande pour les prestations de dépannage et de maintenance curative,

Article 2 :

Les prestations à bons de commande font l'objet des minimum et maximum annuels suivants :

N° de lots	Libellé	Mini € HT	Maxi € HT	Mini € TTC	Maxi€ TTC
1	Ascenseurs	18 333	51 667	21 926	61 793
2	Portes et portails	13 333	40 000	15 946	47 840
3	Clim/Chauf/VMC	16 000	47 333	19 136	56 611
4	HT/ groupe elect	9 000	26 667	10 764	31 893
5	Sûreté	131 667	395 000	157 473	472 420
6	SSI	4 000	11 667	4 784	13 953
7	Lutte incendie	13 333	40 000	15 946	47 840
Total		205 667	612 333	245 977	732 351

Article 3 :

Est approuvé le Dossier de Consultation annexé,

Article 4:

Les crédits nécessaires à l'exécution des prestations seront imputés sur les lignes d'investissement et de fonctionnement existantes :

- Sous politique A 120 Nature 61522 Fonction 020
- Sous politique A150 Nature 61522 Fonction 020
 - Sous politique A 120 Nature 2315,2145 et 2031 Fonction 020

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN